

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Drame à Mouila

## Il succombe à une morsure de serpent

BPIM

Mouila/Gabon

**UN** jeune Gabonais, Évrard Adoumba, âgé de 22 ans, a été récemment mordu par un mamba vert qu'il était en train de manier à mains nues, à Nombakélé, bourgade située à 3 km de la commune de Mouila. La victime a succombé pendant son transfert au Centre hospitalier régional de Mouila (CHREM) où il devait y subir des soins. Selon un proche du défunt, Évrard Adoumba, plus connu sous le pseudonyme de JB, était un charmeur de serpents. "Attraper des serpents vivants ou morts était devenu pour JB un jeu. Il n'avait pas peur des serpents, il jouait avec les serpents qui lui obéissaient.



La victime, Evrard Adoumba, de son vivant.



Le genre de mamba vert à l'origine du décès du jeune homme.

Mais, pour une raison inexplicable, le mamba qu'il venait d'attraper vivant ce jour-là l'a mordu et il est mort au moment de son évacuation vers le Centre hospitalier régional", a témoigné une source fiable. D'après un manuel didactique, le mamba vert est un serpent, très venimeux. Il vit principalement dans la forêt tropicale, les fourrés, et les régions boisées côtières. Son venin est un mélange très puissant

de neurotoxines à action rapide pré- et postsynaptiques (dendrotoxines), de cardiotoxines et de fasciculines. Ses morsures sont rares mais, leur taux de mortalité est élevé. C'est pour nous ici l'occasion de rappeler qu'après avoir été mordu par un serpent, il convient d'éviter tout effort physique, de ne jamais courir car, plus votre rythme cardiaque augmente plus votre sang circule vite ainsi que le

venin... N'appliquez pas de garrot, ne portez rien qui serre la partie mordue. N'appliquez pas de glace, n'entaillez pas ou n'aspirez pas la zone de morsure; ne prenez pas de médicament (aspirine ou autres produits contre la douleur) sauf éventuellement du paracétamol.

En outre, et si possible, identifier le serpent (quitte à le tuer) car, de sa nature dépendra la mise en place d'un traitement adapté; allonger la personne mordue; appeler les secours et attendre proche de l'endroit où la victime s'est fait mordre; nettoyer la plaie avec du savon puis un antiseptique (eau oxygénée, Bétanine, Dakin); ne pas utiliser de l'alcool ou de l'éther qui, non seulement sont inefficaces, mais de plus favorisent la diffusion du venin.

## Escroquerie

## Il promettait des emplois fictifs aux vacanciers moyennant de l'argent

AEE

Libreville/Gabon

**HANS** Darel Boumbangou, un jeune Gabonais de 28 ans, avait trouvé ces derniers temps un job alléchant: il promettait aux jeunes dans le besoin, des boulots de vacances. Et comme il lui fallait un lieu convenable pour son ignoble entreprise, il a choisi le supermarché Prix Import. Afin de mettre ses victimes en confiance, il se présentait à elles comme le

responsable du service Recrutement de cet établissement commercial.

Dans un premier temps, pour le dépôt de leurs dossiers, il exigeait à ses pigeons la somme de 5 mille francs. L'on apprend qu'ils sont nombreux à avoir aboulé ce montant.

Une source proche de l'enquête raconte que Hans Darel Boumbangou passait des annonces sur les réseaux sociaux, dans les journaux d'annonces ou à travers les quartiers de la capitale où il collait des affiches, avec ses coordonnées. "Une fois que vous appelez à ce numéro de



Photo : Abel Eyegehe

téléphone, il vient à votre rencontre et (...) il vous faisait savoir qu'il est le responsable du recrutement de Prix Import. Après les présentations, il vous demandait un dossier avec 5 mille francs. Une fois en possession de votre dossier et de l'argent exigé, il disparaissait pour de bon", relate une personne grugée par le filou.

**Hans Darel Boumbangou devra rendre des comptes à la justice.**

Saisie de nombreuses plaintes émanant de ses victimes, la DSU s'est mise aux troussees de cet individu. C'est ainsi que Boumbangou a été interpellé au quartier Plaine-Orety, dans le 2e arrondissement de Libreville, où il venait de rouler dans la farine un candidat au travail de vacances. Un de plus.

Lors de sa garde à vue, une bonne dizaine de ses nombreuses victimes l'ont formellement identifié. Elles se disent prêtes à aller témoigner au tribunal contre lui, afin que justice leur soit rendue.

## Poursuivi pour vol

## Mba Mve risque 5 ans de prison

JNE

Libreville/Gabon

**UN** jeune homme d'une vingtaine d'années, Silvère Luc Paterné Mba Mve, a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de flagrant délit de Libreville pour vol à la tire.

Les faits, dignes d'un polar de série B, remontent au mois de février 2018. Alors que dame Colette Moutsinga, au volant de son véhicule, est prise dans un embouteillage qui l'oblige à rouler au pas dans la zone de Bessieux, un individu, surgi de nulle part, ouvre prestement la portière, la menace, puis s'empare du sac à main posé sur le siège passager avant, et s'évanouit dans la nature. La victime, dépitée, porte plainte contre X dans

une unité de police.

Le mis en cause est arrêté et placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête. Présenté ensuite devant le procureur de la République, le 7 février 2018, Silvère Luc Paterné Mba Mve est inculpé, après audition, pour vol (délict prévu et puni par l'article 292 du Code pénal), puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Mais, l'affaire va traîner en longueur pendant un an à cause, semble-t-il, de l'enquête diligentée par l'instruction pour mieux étoffer le dossier d'accusation. Et ce n'est donc qu'hier que le prévenu est passé devant ses juges pour être fixé sur son sort.

À la barre du tribunal correctionnel de flagrant délit, l'accusé reconnaît les faits mis à sa charge. Il explique qu'il a com-

mis cette infraction pour subvenir à ses besoins et, surtout, pour acheter des cadeaux à son enfant. Et quand le président lui demande de se présenter, Mba Mve répond qu'il est Gabonais, qu'il est élève, qu'il habite le quartier Baraka et qu'il est père d'une enfant. Avez-vous déjà fait la prison? Enchaîne le président. Oui, une fois, pour vol, répond l'accusé. Combien y avait-il dans le sac à main subtilisé à votre victime, demande encore le président. Un million de francs, répond Mba Mve sans hésiter. Faux, rectifie l'avocat de la victime. "Dans le sac à main de ma cliente il y avait 2,3 millions de francs, une tablette, une montre et plusieurs autres effets de valeur. Les faits sont constants. L'accusé ici présent a déjà fait un an de prison pour vol. La justice doit être ferme à son en-

contre", déclare le conseil de Colette Moutsinga, qui réclame ensuite au prévenu 5 millions de francs de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par sa cliente.

**31 JUILLET 2019.** Dans ses réquisitions, le Ministère public demande une sanction exemplaire à l'encontre de Silvère Luc Paterné Mba Mve. Et de justifier que la justice ne peut pas rester insensible face à l'insécurité qui a pris des proportions inquiétantes dans notre pays, notamment à Libreville et ses environs où les populations vivent désormais dans la peur et la hantise d'être agressées à tout moment et même de se voir ôter la vie en plus de perdre leurs biens. "Les faits sont clairs. Voilà un individu qui ne travaille pas mais qui se dit préoccupé par l'achat des

cadeaux pour son enfant. Il a reconnu les faits, il ne doit bénéficier d'aucune circonstance atténuante car, c'est un récidiviste", insiste le maître des poursuites, avant de requérir 5 ans de prison ferme et

100 000 francs d'amende à l'encontre de Silvère Luc Paterné Mba Mve.

L'accusé n'ayant pas pris d'avocat pour assurer sa défense, le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le 31 juillet prochain.

## Accident de la circulation tragique à Kwanza Sul en Angola

## Trois Gabonais y ont trouvé la mort

**TROIS** Gabonais, Mme Juladine Andréa Mabilia Ndombi, Mlle A. Didie Moussounda et enfant Ezekiel Mabilia Maluangout, ont péri dans un accident de la circulation qui a fait 5 morts. Le drame s'est déroulé le 16 juillet dernier dans la province de Kwanza Sul, en Angola. Selon l'ambassade du Gabon à Luanda, deux de ces trois compatriotes y passaient leurs vacances. La représentation gabonaise à Luanda précise que le rapatriement des corps des trois victimes sur Libreville se fera dans les tout prochains jours.